

Publié sur (<http://lab-imagesdeladiversite.cget.gouv.fr>)

[Accueil](#) > Société civile pour l'Administration des Droits des Artistes et Musiciens Interprètes

Société civile pour l'Administration des Droits des Artistes et Musiciens Interprètes ^[1]



L'Adami ^[2] (administration des droits des artistes et musiciens interprètes) est une société de gestion collective des droits de propriété intellectuelle des artistes-interprètes.

Fondée et administrée par les artistes depuis plus de 60 ans, l'Adami perçoit et répartit les droits des comédiens, des danseurs solistes et, pour le secteur musical, ceux des artistes-interprètes principaux : chanteurs, musiciens solistes et chefs d'orchestre pour la diffusion de leur travail enregistré.

Elle favorise le renouvellement des talents et consolide l'emploi artistique au moyen de ses [aides à la création, à la diffusion du spectacle vivant et à la formation professionnelle des artistes](#) ^[3].

Elle agit pour préserver et faire progresser les droits des artistes-interprètes : elle se mobilise pour faire évoluer les législations nationales, européennes et internationales en leur faveur.

Type de ressources:

Réseaux ou acteurs à connaître

URL source (modified on 11/09/2017 - 10:03):<http://lab-imagesdeladiversite.cget.gouv.fr/node/6730>

Liens

[1] <http://lab-imagesdeladiversite.cget.gouv.fr/content/Soci%C3%A9t%C3%A9-civile-pour-lAdministration-des-Droits-des-Artistes-et-Musiciens-Interpr%C3%A8tes> [2] <https://www.adami.fr/> [3] <https://www.adami.fr/financer-les-projets-artistiques/presentation-des-aides.html>